

Modification 1 à la SPD pour la préqualification IaaS et PaaS native

N° de sollicitation :	CS-IAAS-2024	Modification : 002
-----------------------	--------------	--------------------

L'objectif de cette modification est le suivant :

- 1- Fournir des réponses aux questions reçues lors du comme indiqué dans la section A.
- 2- Modifier la SPD de préqualification comme indiqué dans la section B.

Section A – Questions et réponses (série 1 de 1)

Réponses aux questions posées lors du webinaire du 24 avril

Q1. Le Centre canadien pour la cybersécurité (CCCS) participera-t-il à l'étape consistant à peaufiner les obligations en matière de sécurité ?

R1. Oui, le CCCS y participera.

Q2. Le critère coté n° 4 peut-il ne pas être utilisé pour établir le classement en raison de l'ambiguïté de la question et de la réponse ?

R2. Sous le critère R4, SPC a détaillé les capacités nécessaires pour que l'entrepreneur puisse exécuter le contrat. Le critère coté n° 4 est d'une importance capitale et, par conséquent, toute ambiguïté sera clarifiée et le critère sera maintenu.

Q3. Pouvez-vous confirmer que les soumissionnaires disposent de 5 jours ouvrables gouvernementaux pour soumettre leurs questions avant la date de clôture ?

R3. Le Canada a revu le délai de soumission des demandes de renseignements (actuellement de 5 jours civils) et modifiera la sollicitation pour que les soumissionnaires disposent de 7 jours civils avant la date de clôture pour soumettre leurs questions. Cette modification donne plus de temps pour répondre aux questions avant la date de clôture de la préqualification. La section 2.4 « Demandes de renseignements » de la sollicitation sera modifiée en conséquence.

Q4. Dans le document Ce que nous avons entendu, il est indiqué que SPC approfondirait le sujet en ce qui a trait à certains logiciels qui ne sont en mesure d'être hébergés que sur certains nuages. À quelle étape cette question sera-t-elle abordée ?

R4. Ce sujet sera abordé à l'étape 5 durant l'une des vagues subséquentes de l'invitation à peaufiner (IAP) avec les soumissionnaires préqualifiés.

La question suivante et la réponse suivante ont été fournies dans un forum précédent :

Compatibilité des logiciels et des technologies

Q : Comment le GC aborde-t-il la question de la compatibilité et de la certification des logiciels sur les plateformes infonuagiques choisies ?

R : Le GC élabore des stratégies d'atténuation des risques pour assurer la compatibilité des logiciels, en mettant l'accent sur le maintien de la continuité opérationnelle et l'adaptation aux défis potentiels. Le Canada comprend que certains logiciels ne sont certifiés ou pris en charge que par certaines plateformes infonuagiques et est conscient des limites et les difficultés que cela peut poser. SPC consultera l'industrie pour déterminer la meilleure façon d'atténuer ces défis.

Section B – Modifications apportées à la sollicitation

À la section 2.4 Demandes de renseignements – Sollicitation, sous Période de questions – préqualification :

Supprimer : « Toutes les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit à l'autorité contractante au plus tard **5 jours civils avant la date de clôture de la préqualification.** »

Remplacer par : « Toutes les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit à l'autorité contractante au plus tard 7 jours civils avant la date de clôture de la préqualification. »

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.